



p. a. Michel Guillermin
24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives
CH-1208 Genève
www.royaume.ch/asslocimm

Distribution : présents et excusés le
18.11.2010, adhérents

Genève, le 8 décembre 2010.

BULLETIN n° 4¹

L'ASSOCIATION DE LOCATAIRES DES IMMEUBLES (ASSLOCIMM) EST CONSTITUÉE

1. L'assemblée constitutive convoquée par le Bulletin n° 3 a adopté le 18 novembre 2010 le projet de statuts proposé par le comité du Groupement. Elle a ensuite élu le Comité, le Trésorier et les Vérificateurs des comptes (ci-joint procès-verbal² et statuts). À sa première séance, le Comité s'est réparti les tâches de façon informelle en fonction des compétences et affinités et a désigné Bruno Zimmermann comme Président.

2. La constitution de l'Association a été annoncée à Livit, avec copie à Swiss Life, par lettre recommandée du 29 novembre 2010 à laquelle étaient joints le même procès-verbal et les statuts (lettre n° 8 sur notre site Web). Il n'y a pas encore eu de réponse formelle mais, de remarques entendues à l'occasion de la séance d'information du 2 décembre 2010 (voir aussi 4 ci-dessous), nous savons que la lettre et ses annexes ont été lues avec attention.

3. Nous remercions ceux qui ont déjà adhéré à l'Association et réglé leur cotisation. Les intéressés peuvent dorénavant s'adresser à André Hensler, Trésorier (24 GEV, de préférence le mercredi de 18 à 19 h). Nous devons encore accroître la représentativité de l'Association ! N.B. : 1° par définition, l'Association s'occupera de ses membres ; 2° comme pour le Groupement, la liste des membres n'est pas transmise à Livit ou à Swiss Life.

4. Également ci-joint, le procès-verbal de la séance d'information du 2 décembre 2010 (établi par l'Association) et une nouvelle lettre à Livit, avec copie à Swiss Life, pour faire le point et réitérer notre intérêt actif. Cette lettre le dit et le procès-verbal le laisse entendre plus d'une fois, l'Association et ses démarches ne dispensent pas les locataires de dresser les listes de questions et de contraintes qui les concernent (Livit a été clairement désigné comme destinataire exclusif de toutes ces communications). Cela vaut pour tout, y compris p. ex. pour les lave-linge dont Swiss Life a dit qu'il en avait pris note ; cela vaut aussi pour ceux qui veulent de l'aide pour déplacer des meubles ou simplement pour protéger leurs meubles et autres biens, dont un ingénieur a dit qu'ils devraient se faire connaître.

Avec nos salutations amicales.

Michel Guillermin, Gabriel Du Pasquier, André Hensler, Benoît Thomas, Bruno Zimmermann
(022 736 37 63) (022 735 19 31) (022 736 48 49) (022 700 37 41) (022 736 46 50)

Annexes mentionnées (4)

¹ Nous avons décidé de marquer la filiation du Groupement à l'Association en numérotant de façon continue leurs Bulletins (ainsi que, notamment, la correspondance disponible sur le site Web)

² Le procès-verbal seul a déjà été distribué au 24 av. Gare-des-Eaux-Vives avant la séance d'information du 02.12.2010 organisée par Livit et Swiss Life pour les locataires de cette entrée